

**CLEO**

Renseignements juridiques visant le droit du logement

Your Legal Rights, un projet de CLEO, est un site web destiné au public ontarien. Ce site réunit de l'information juridique touchant des douzaines de domaines et provenant de centaines de sources fiables de toutes les régions de la province.

Allez à www.yourlegalrights.on.ca/fr et cliquez sur « **Parcourez nos ressources** ». À la fenêtre « Sujet juridique », choisissez « Droit du logement ».

Vous y trouverez de nombreuses ressources concernant le droit du logement. Parmi celles-ci :

| | |
|---------|---|
| Titre | Ce que les locataires doivent connaître de la loi |
| Source | Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) |
| Contenu | <p>Cette publication traite de sujets comme ceux qui suivent : les augmentations de loyer; les avances de loyer et d'autres sommes exigées du locataire; les réparations et l'entretien; la discrimination; la vie privée; le déménagement; et l'expulsion. Cette publication est disponible sur support papier et en ligne, en français comme en anglais.</p> <p>CLEO offre une série de publications sur le droit du logement.</p> <p>Au nombre de celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comment s'opposer à une expulsion• Entretien et réparations• Harcèlement et discrimination• L'augmentation du loyer• Le déménagement• Les maisons de soins• Votre propriétaire peut-il prendre vos meubles et effets personnels ? |

| | |
|--------|--|
| Titre | Comment s'opposer à une expulsion |
| Source | Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) |

| | |
|---------|--|
| Contenu | Dans la présente publication ci-dessus, vous verrez ce que doivent faire les locataires s'ils ne veulent pas déménager ou être expulsés; comment se déroule une audience de la Commission de la location immobilière; et ce que peuvent faire les locataires qui reçoivent une ordonnance d'expulsion de la Commission. La présente publication également les coordonnées d'organismes qui peuvent vous fournir plus d'information ou vous aider si vous avez un problème juridique. |
|---------|--|

| | |
|---------|--|
| Titre | Seven Steps to Solving Tenancy Problems |
| Source | Halton Community Legal Services |
| Contenu | Dans ce guide, vous trouverez une méthode en sept étapes pour vous aider à reconnaître et à résoudre des problèmes de location immobilière. Le guide fournit des exemples relativement aux différentes étapes à suivre et relativement à la mise en application des mesures indiquées. (En anglais seulement.) |

| | |
|---------|--|
| Titre | Centre ontarien de défense des droits des locataires -- FAQ |
| Source | Centre ontarien de défense des droits des locataires (TDCP) |
| Contenu | À la foire aux questions du site web du Centre ontarien de défense des droits des locataires, vous trouverez de l'information sur de nombreux points au sujet desquels les locataires s'interrogent : les expulsions et l'hiver; les changements de serrures; les ressources destinées aux personnes qui viennent d'arriver au pays; et comment faire effectuer des réparations. Cette section offre également des liens vers des renseignements additionnels. |

| | |
|--------|---|
| Titre | Commission de la location immobilière -- Information |
| Source | Commission de la location immobilière |

| | |
|---------|--|
| Contenu | Cette page web compte des liens vers une foire aux questions et vers des brochures traitant de sujets comme ceux qui suivent : les augmentations de loyer; la résiliation d'une location; la sous-location; le paiement du loyer; l'entretien et les réparations; les maisons mobiles et les zones résidentielles à baux fonciers; ainsi que les interdictions d'accès au logement illégaux. |
|---------|--|

Questions connexes d'intérêt commun

Si vous allez à www.yourlegalrights.on.ca/fr, cliquez sur « **Questions d'intérêt commun** ». Vous aboutirez à une rubrique appelée « Toutes les questions courantes ». À la fenêtre « Sujet juridique » figurant sous cette rubrique, cliquez sur « Droit du logement ». Ces opérations vous conduiront à des questions comme celles qui suivent :

[Je suis à la recherche d'un logis et mon locateur dit qu'il ne loue pas aux assistés sociaux. Peut-il légalement faire cela ?](#)

[Quelques jours après avoir déménagé dans mon logis, j'ai découvert que ma cuisinière ne fonctionnait pas du tout. Le locateur dit que ma cuisinière vient « tel quel » et que je devrai la faire réparer en assumant les frais. Que puis-je faire ?](#)

Où trouver une assistance juridique

Allez à www.yourlegalrights.on.ca/fr et cliquez sur « **découvrez des organisations** ». Puis, sous « Organisations », à la fenêtre « Sujet juridique », cliquez sur « Droit du logement ».

Les **cliniques juridiques communautaires** de l'Ontario sont financées par Aide juridique Ontario. Elles ont pour mission de fournir des services juridiques à des personnes individuelles et à des familles dont le revenu est faible. Leurs services sont offerts dans une grande gamme de domaines de droit, notamment la location immobilière et le droit du logement. Les cliniques peuvent également vous aider à trouver du soutien et de l'assistance en vous orientant vers d'autres organismes communautaires ou vers des avocats de votre localité. Après de ces organismes ou de ces avocats, vous obtiendrez une aide ou des renseignements dont vous avez besoin. Pour plus de renseignements, visitez www.legalaid.on.ca ou composez :

Sans frais : 1-800-668-8258

Région de Toronto : 416-979-1446

ATS, sans frais : 1-866-641-8867
ATS, région de Toronto : 416-598-8867

Si vous voulez savoir quelle clinique juridique communautaire sert de votre localité, vous pouvez visiter le [site web d'aide juridique Ontario et y inscrire votre code postal](#). Vous pouvez également consulter la [carte des services du site Your Legal Rights](#). Cette carte affiche l'ensemble des cliniques juridiques communautaires et des sociétés étudiantes d'aide juridique de l'Ontario.

La Housing Help Association of Ontario (HHAO) est une association provinciale formée d'organisations communautaires à but non lucratif. Ces organisations fournissent des services gratuits en matière de logement dans le but de prévenir ou de diminuer le sans-abrisme. Pour trouver votre association d'aide au logement, visitez findhousinghelp.ca.

Aux personnes qui vivent dans la région du Grand Toronto, la [Federation of Metro Tenants' Associations \(FMTA\)](#) offre l'accès à une ligne d'aide téléphonique. Si vous vivez dans la région de Toronto et que vous vous interrogez, de quelque façon, au sujet de vos droits de locataire, vous avez accès à ce service en composant 416-921-9494.

Le [Centre for Equality Rights in Accommodation \(CERA\)](#) est un organisme canadien de charité et est à but non lucratif. CERA œuvre à mettre fin à la discrimination dans le domaine du logement et à promouvoir les droits de la personne dans ce domaine. CERA possède un bureau à Toronto et un bureau à Ottawa. Vous pouvez visiter son site web à www.equalityrights.org/cera ou vous pouvez joindre des représentants par téléphone en composant 416-944-0086 ou 1-800-263-1139, un numéro sans frais.

Si vous vous considérez victime d'une forme de discrimination liée au domaine du logement, visitez le site web du [Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne](#) à www.hrlsc.on.ca ou communiquez avec cet organisme en composant :

Sans frais : 1-866-625-5179
Région de Toronto : 416-597-4900
ATS, sans frais : 1-866-612-8627
ATS, région de Toronto : 1-866-612-8627

Si vous vous présentez devant la Commission de la location immobilière, vous n'êtes pas tenu(e) de retenir les services d'un avocat ou d'un parajuriste. Si vous choisissez de faire appel à un avocat ou à un parajuriste, vous pouvez visiter le site web du Barreau du Haut-Canada, qui offre des renseignements vous aidant à trouver une assistance juridique. Vous avez accès au [Répertoire des avocat\(e\)s et des parajuristes](#) du Barreau sur internet. Par ailleurs, vous pouvez communiquer avec le [Service de référence du Barreau](#) en composant 416-947-3330 ou 1-800-268-8326.

JusticeNet est un service à but non lucratif. Il est destiné aux personnes qui ont besoin des services d'un expert en droit mais qui ont un revenu posant problème : trop élevé pour donner accès à l'aide juridique, ce revenu est insuffisamment élevé pour permettre d'acquitter des honoraires juridiques normaux. Les services de JusticeNet sont actuellement offerts à quiconque vit en Ontario. Visitez le site web de JusticeNet à www.justicenet.ca ou composez 416-479-0552 ou 1-866-919-3219.

Dans la section qui suit, vous pouvez inscrire des questions que vous aimeriez poser, ou des points que vous désirez prendre en note, au sujet de l'exposé.

Souvenez-vous que l'auteur(e) de l'exposé ne peut vous communiquer que de l'information juridique à caractère général, et n'est pas autorisé(e) à donner des conseils juridiques concernant des problèmes particuliers.

Question 1:

Question 2:

Notes: